AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°12
21 Mai 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

VIGNE

MILDIOU - Depuis notre dernier bulletin des taches primaires ont été découvertes en Corse, dans la plaine orientale, vers le 13 Mai .Un bulletin spécial a fait démarrer la protection vers le 17 Mai .

Par ailleurs, les pluies observées dans différentes régions pendant la première moitié du mois ont pu occasionner des contaminations primaires avec sortie de taches vers les dates suivantes :

CORSE : plaine orientale : nouvelles sorties vers les 18-20 Mai et vers les 23-25 Mai .
Casinca et Marana vers le 25 Mai
région de Calvi vers le 23 Mai

VAR : ensemble du département sorties non encore vérifiées vers le 16 Mai et sorties possibles vers le 23 Mai

BOUCHES-du-RHONE : ensemble du département sauf Nord Alpilles : sorties possibles vers les 26-27 Mai .
Il est rappelé qu'en Camargue seulement la protection doit avoir déjà commencée .

VAUCLUSE : Sud Luberon et haute vallée du Calavon : sorties possibles vers les 26-27 Mai . Reste du département aucun risque .

Sud DROME : aucun risque .

Sud ARDECHE : vallée du Rhône : aucun risque
région d'Orgnac à Aubenas : sorties possibles vers les 16-18 Mai .

Il est rappelé que l'on peut attendre les taches primaires pour commencer la protection .Quand celles-ci sont découvertes, l'usage des produits systémiques ou pénétrants permet d'enrayer les repiquages dans la mesure où les traitements sont faits dans les 3 à 4 jours qui suivent le début d'une pluie .De plus les produits à base d'éfosite (Mikal, Rhodax), métalaxyl (Acylon), milfurame (Caltan, Vamin) assurent une protection d'environ 14 jours sans lessivage (voir notre bulletin du 20 Mars 1980) .

OIDIUM - Le champignon est très discret pour l'instant .Il n'apparait que sur les cépages très sensibles comme le Carignan .Il n'y a pas lieu d'intensifier la protection .

PYRALE - Dans les zones infestées, si le premier traitement n'a pas été effectué, intervenir immédiatement .Une deuxième intervention est à prévoir 15 jours après (voir notre bulletin du 16 Avril) .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les vols se sont généralisés à l'ensemble de la région .Dans la plupart des situations il y a lieu d'attendre la formation des glomérules pour juger de la nécessité d'intervenir (seuil de 200 glomérules pour 100 grappes) .Ces glomérules pourront être visibles dans la semaine prochaine dans les zones les plus précoces : Corse, appellation Châteauneuf-du-Pape, région de Berre .

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

MATSUCOCCUS FEYTAUDI - La période favorable aux traitements dirigés contre les larves de la cochenille responsable du dépérissement du pin maritime doit s'arrêter à partir du 27 Mai .

Il y a lieu de suspendre toutes les interventions du littoral à l'arrière pays en 1980 contre ce ravageur .

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les sorties de taches ont été parfois importantes à partir de la deuxième quinzaine d'Avril dans les vergers mal protégés en basse et moyenne altitude .Au-dessus de 5-600 mètres les dégâts plus faibles ont débuté à partir des 7-8 Mai .

Une extrême vigilance est donc de rigueur et le renouvellement de la couverture fongicide doit être assuré partout où des attaques sont observées .Ailleurs, bien que les risques de contaminations primaires diminuent avec le temps, il est également recommandé de poursuivre les traitements .

Il est rappelé que la période de sensibilité maximale vis à vis de la rugosité se situe de la floraison à six semaines après celle-ci, soit environ jusqu'à la fin Mai dans les situations précoces .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Les captures se sont étendues et intensifiées .Une première intervention avec le diflubenzuron (Dimilin) est à prévoir ou à effectuer dès réception dans les vergers très infestés des régions les plus tardives (au-dessus de 5-600 mètres), lorsque les conditions de températures crépusculaires (15°C plusieurs jours de suite) favorables aux pontes ont été observées .

Dans ces mêmes régions le premier traitement avec un insecticide classique (larvicide) s'effectuera une douzaine de jours après que ces conditions de température aient été réalisées .

On utilisera si nécessaire un insecticide également valable contre les pucerons tel la phosalone (voir liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente).

PUCERONS - Surveiller attentivement leur développement pour intervenir si nécessaire .Les conditions climatiques paraissent actuellement particulièrement favorables .

OIDIUM - Même remarque que précédemment .Intervenir sur les espèces et variétés sensibles à noyau et à pépins dès l'apparition des premiers symptômes .

PSYLLE - Dans les régions de basse et moyenne altitude, les éclosions se poursuivent et le traitement déjà recommandé avec une pyréthrine de synthèse a dû être appliqué dès que l'on observe plus de 20 % de pousses avec des larves .

Dans ces situations une deuxième application est conseillée une douzaine de jours après la première avec amitraze (Maïtac, Tudy) 60 g de M.A./hl également valable contre les acariens .

En régions les plus tardives (au-dessus de 500 mètres) les pontes sont en cours .Il est encore trop tôt pour intervenir .

MOUCHE DE LA CERISE - En zone tardive (Vaucluse : Pertuis, Apt, Valréas, Vaison-la-Romaine et Bouches-du-Rhône : Rognes, St-Cannat, Vernègues ......) la première intervention sera à effectuer à partir des 28-29 Mai .

Les traitements seront à renouveler tous les 10 jours et se termineront en fonction de la date de la récolte (voir liste des produits homologués et en autorisation provisoire de vente) :

15 jours avant récolte si on emploie un produit à base d'oléoparathions
15 jours avant récolte si on emploie un produit à base de fenthion (Lebaycid liquide)
7 jours avant récolte si on emploie un produit à base de diméthoate (nombreuses spécialités)
7 jours avant récolte si on emploie un produit à base de formothion (Anthio fort)
7 jours avant récolte si on emploie un produit à base de malathion (nombreuses spécialités)
0 jour avant récolte si on emploie un produit à base de décaméthrine (Décis) .

Si l'on emploie la décaméthrine efficace seulement sur les adultes, les dates de traitements indiquées devront être avancées de quelques jours et leurs renouvellements effectués tous les 15 jours .

TEIGNE et PSYLLE DE L'OLIVIER - Intervenir comme indiqué dans notre précédent bulletin dès l'ouverture des premières fleurs (stade F) .

TORDEUSE DE LA PELURE (Pandemis héparana) SUR POMMIERS - Dans les vergers où des dégâts se sont manifestés sur feuilles (enroulées ou agglomérées),notamment en Vaucluse autour du Luberon, une intervention est recommandée,dès réception,dans les régions les plus précoces et début Juin en zones les plus tardives .Ce traitement sera renouveler 12 jours plus tard .

On pourra employer : fenvalérate 10 g M.A./hl (Sumicidin) ou perméthrine (Ambush, Perthrine) 7,5 g M.A./hl pour la première application et mévinphos (nombreuses spécialités) pour son renouvellement .Tous ces produits à la dose prescrite contre les Tordeuses de la grappe .

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - Après la récolte et dès l'apparition des premières taches, il est recommandé d'appliquer un des fongicides suivants à renouveler en fonction des pluies et de la gravité de l'attaque :

- bénomyl 30 g M.A./hl (Benlate), dithianon 50 g M.A./hl (Delan), doguadine 80 g M.A./hl (Dodinal, Melprex), folpel 100 g M.A./hl (nombreuses spécialités), manèbe 160 g M.A./hl (nombreuses spécialités), méthylthiophanate 70 g M.A./hl (Pelt), oxyquinoléate de cuivre 50 g M.A./hl (Quinolate) - sauf en pépinières .

ROUILLE DU PRUNIER - Une intervention est conseillée sur variétés sensibles et en situations favorables avec un des fongicides suivants : carbatène, folpel,mancozèbe, manèbe, méthythiophanate, chlorothalonil, zinèbe ou zirame .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP - (TOMATE)

Sur les plants repiqués depuis le début du mois, il est conseillé de procéder à un premier traitement préventif contre l'ALTERNARIA avec un produit tel que captafol (Difosan, Orthodifolatan), manèbe (nombreuses spécialités) ou mancozèbe (nombreuses spécialités) .

..../....

MATIERES ACTIVES ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE SPECIALITES PHYTOPHARMACEUTIQUES
HOMOLOGUEES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1980
UTILISABLES POUR LES PRODUCTIONS VEGETALES

II - VIGNE

3) Excoriose (g/hl)

Associations (suite)

manèbe + méthylthiophanate
thirame + huile

4) Pourriture grise (g/hl)

bénomyl : 50
carbendazime : 50
dichlofluanide : 200
iprodione : 75
méthylthiophanate : 140
procymidone : 75
vinchlozoline : 75

Associations

carbendazime + folpel
folpel + méthylthiophanate

5) Oïdium (g/hl)

bénomyl : 25
dichlofluanide : 125
dinocap : 30 et en poudrage
fenarimol : 1,2
méthylthiophanate : 140
soufre micronisé (mouillable) :1000
soufre sublimé : en poudrage
soufre trituré : en poudrage
soufre trituré ventilé : 2000 et en poudrage
triadiméfon : 5

6) Traitement des greffes contre le Botrytis

sulfate double d'oxyquinoléine et de potasse : 500 en trempage

DIVERS

1) Traitement d'hiver (g/hl) (cochenilles et stades hivernants de certains ennemis)

arsénite de soude : 1250 (Esca)
arsénite de soude : 625 (Excoriose)
colorants nitrés (DNOC) : 600
dinoterbe sel d'ammonium : 600
donoterbe + huile de pétrole : 450 + 600
huiles jaunes :
DNOC + huile d'anthracène: 2 à 3 l de spécialité
DNOC sel d'ammonium : 600
DNOC + huile de pétrole : 2 à 3 l de spécialité
DNOC + huile de pétrole + huile d'anthracène : 2 à 3 l de spécialité
oléoparathion : 45 g + 1 l d'huile environ
oléomalathion : 300 g + 2 l d'huile environ .

III - CULTURES LEGUMIERES

INSECTICIDES et ACARCICIDES

1) Pucerons (g/ha)

acéphate : 75 (chou, laitue)
azinphos éthyl et méthyl : 40 méthyl (chou, laitue, pois)
bromophos : 50 (artichaut, chou,laitue,pois)
carbophénothion : 45 (chou,laitue,pois)
décaméthrine : 1,25 (pois)
dichlorvos : 100 (artichaut,chou, laitue, pois)
diéthion : 75
diméthoate : 30 (chou,laitue,pois)
fénitrothion : 50 (chou,laitue,pois)
fenthion : 75
formothion : 40
heptenophos : 35 (pois)
isolane : 6
lindane : 30 ;400 g/ha en poudrage (artichaut, chou, laitue,pois)
malathion : 75 ;1000 g/ha en poudrage
méthidathion : 30
methomyl : 30 (chou, laitue,pois)
mevinphos : 35 (chou,laitue,pois)
naled : 100
nichlorfos : 50
nicotine : 150 (et en fumigation 100 g/100m3)
ométhoate : 60 (artichaut)
parathion éthyl : 20 (chou, pois) 250 g/ha poudrage
oléoparathion : 20 + huile : (chou,pois)
parathion méthyl : 30 (chou,pois) 250 g/ha poudrage
phosalone : 60 (chou, pois)
pirimicarbe : 37,5 (chou, laitue, pois) et en fumigation 1 fumigène/700 m3
prothoate : 30
pyréthrines synergisées : 12
roténone : 20
endosulfan : 60 (artichaut,chou,laitue,pois)

2) Acariens (g/hl)

- esters phosphoriques de contact
azinphos éthyl et méthyl : 40 (melon)
carbophénothion : 45 (melon)
diéthion : 100 (melon)
malathion : 75
méthidathion : 40
naled : 100
oléoparathion : 20 + huile (melon)
parathion éthyl : 25 (melon)
parathion méthyl : 30 (melon)
phosalone : 60 (melon)
prothoate : 30

- esters phosphoriques systémiques
diméthoate : 30 (melon)
formothion : 40
mévinphos : 35 (melon)

- acaricides spécifiques
. sulfones et sulfonates
chlorbenside : 50
chlorofénizon: 50 (melon)
fénizon : 50 (melon)
tétradifon : 16 (melon)
tétrasul : 40

. composés halogénés
bromopropylate : 37,5
dicofol : 50; 700 en poudrage (melon)

. dérivés du benzène
binapacryl : 50

. quinoxaline
chinométhionate : 12,5

. divers
benzoximate : 40
dioxathion + fénizon : 25 + 50
cyhéxatin : 30 (melon)

3) Nématodes (voir aussi tomate)

dibromoéthane : 150 kg/ha
dibromopropane : 200 l/ha
dichloropropène : 184 kg/ha
métam sodium : 600 l/ha

4) Traitement insecticide en serre et sous abri : (fumigation) g/100 m3

dichlorvos : 7,5
naled : 10
pyréthrines synergisées : 10
sulfotep : 1 capsule/200 m3

TOUTES CULTURES LEGUMIERES

HERBICIDES (g/ha)

alloxydime sodium : 1125
dimexano : 8000

AIL

HERBICIDES (g/ha)

butraline : 3600
ioxynil octanoate : 625
méthabenztiazuron : 2800
néburon : 3000
pénoxaline : 1320
trifluraline (ail blanc d'automne) : 1200

Associations

diuron + propyzamide (ail d'automne)
linuron + trifluraline (ail d'automne)
néburon + nitrofène

FONGICIDES

1) Rouille de l'ail

manèbe + zinèbe

2) Pourriture blanche de l'ail

- Traitement des semences (g/q)

iprodione : 150
vinchlozoline : 150

ARTICHAUT

HERBICIDES (g/ha)

métobromuron : 2000
métribuzine : 875
trifluraline : 1200
linuron + trifluraline

ASPERGE

HERBICIDES (g/ha)

2,4 D : 750
diuron : 1500
linuron : 750
métribuzine : 800
monolinuron : 1000
simazine : 2500

Association

atrazine + cyanazine

INSECTICIDES (g/hl)

Mouche de l'asperge (aspergeraie en voie d'établissement)

- diazinon : 30
- diméthoate : 50
- formothion : 50

FONGICIDES

Rhizoctone violet

métam sodium : 600 Kg/ha (en traitement du sol)

CAROTTE

HERBICIDES (g/ha)

chloroxuron : 3500
huiles blanches de pétrole : 300 à 500 l/ha
huile paraffinique (adjuvant) : 4 l/ha
linuron : 750
métoxuron : 3200
monalide : 4000
prométryne : 1500

Associations

butraline + linuron
chlorbufame + cycluron
linuron + monalide

INSECTICIDES

Mouche de la carotte (granulés pour traitement du sol) (g/ha)

- bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
- carbophénothion : 6000
- chlorfenvinphos : 5000 (et en pulvérisation)
- diazinon : 8000
- dichlofenthion : 6000
- diéthion : 6000 (et en pulvérisation)
- fonofos : 2000
- trichloronate : 2500 (et en pulvérisation)

Association

chlorfenvinphos + parathion (500+500 en localisation)
(5000+5000 en plein)

FONGICIDES

1) Rhizoctone violet

métam sodium : 600 kg/ha (traitement des sols)

2) Alternaria

iprodione : 250 g/q (traitement des semences)

CELERI (PLANTE)

HERBICIDES (g/ha)

chloroxuron : 3500
chlorprophame : 2400
linuron : 750
monalide : 4000
prométryne : 1000

Association

linuron + monolinuron

FONGICIDES (g/hl)

Septoriose du céleri

- bénomyl : 40
- mancozèbe : 160
- oxyquinoléate de cuivre: 60
- bénomyl + mancozèbe
- manèbe + zinèbe

CHAMPIGNON DE COUCHE

NEMATICIDES

formol (aldéhyde formique) : 60 l de spécialité dans 1000 l d'eau pour 100 m2 de surface (pour la désinfection des locaux de culture contre les nématodes et le traitement fongicide du sol) .

P.1.6.7

CHAMPIGNON DE COUCHE

NEMATICIDES (suite)

phénols : 300 g/m2 (arrosage du sol avant mise en culture)

FONGICIDES

Môle du champignon de couche

bénomyl : 1 g/m2
trichoderma viride : 5 g/m2 de spécialité

CHICOREE ENDIVE

HERBICIDES (g/ha)

benfluraline: 1080
carbétamide : 3000
chlorprophame : 2400
propyzamide : 1500

INSECTICIDES

Mouche de l'endive (g/hl) (pulvérisation sur les collets à la mise en couche)

- diméthoate : 30
- formothion : 50

Traitement insecticide du sol

- carbofuran : (600 g/ha en localisation)

FONGICIDES

Traitement du sol

Sclérotiniose

- quintozène : 15 kg/ha
- folpel + quintozène

CHOU-POMME et CHOU A CHOUCROUTE

HERBICIDES (g/ha)

desméthryne : 370 (sauf chou-fleur)
trifluraline : 1200 (semis)

INSECTICIDES (g/hl)

1) Piéride (dose selon les spécialités)

- bacillus thuringiensis (dose selon les spécialités)
- décaméthrine : 0,75

2) Mouche du chou (granulés pour traitement du sol en g/ha)

- bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
- chlorfenvinphos : 6000 (et en pulvérisation)
- trichloronate : 2500

3) Mouche du chou sur navet

- chlorfenvinphos : 6000 g/ha
- trichloronate : 3125 g/ha

FONGICIDES

1) Hernie

métam sodium : 600 kg/ha - traitement du sol

2) Alternaria

Iprodione : 250 g/q (traitement des semences)

CUCURBITACEES (MELON)

HERBICIDES (g/ha)

naptalame : 3000

FONGICIDES

1) Oïdium (g/hl)

bupirimate : 25 (culture de plein air)
dinocap : 25; 250 en poudrage (g/ha)
ditalimphos : 50 (culture en plein air)
fénarimol : 2,4
imazalil : 10 (culture de plein air)
méthylthiophanate : 35
pyrazophos : 15
soufre micronisé : 600 de soufre pur (maxi)
soufre trituré ventilé : 270
triadiméfon : 7,5
triforine : 28,5
Le chinométhionate : 7,5 et le soufre en poudrage sont autorisés dans l'ancienne catégorie "Oïdium des cultures légumières")

2) Anthracnose ou nuile rouge (g/hl)

- bénomyl : 30
- manèbe + zinèbe

3) Traitement du sol

Fusariose

- métam sodium : 600 kg/ha

EPINARD

HERBICIDES (g/ha)

lénacile : 800

Association

chlorbufame + cycluron

FRAISIER

HERBICIDES (g/ha)

chloroxuron : 3500
chlorthal : 7500
lénacile : 1600
phenmédiphame : 1000

ACARICIDES

Tarsonème (g/hl)

- dicofol : 50
- diméthoate : 30
- dicofol + tétradifon
- endosulfan : 60

FONGICIDES

1) Maladies des taches pourpres

- manèbe + zinèbe

2) Phytophthora

- métam sodium : 600 kg/ha (en traitement du sol)

HARICOT

HERBICIDES (g/ha)

benfluraline : 1080
butraline : 3600
dinosèbe (ester acétique) : 1400
pénoxaline : 1300

Association

butraline + monolinuron
dinosèbe + monolinuron
dinoterbe + nitrofène
linuron + monalide

Dessication des haricots porte-graines

diquat : 400 g/ha

Anthracnose du haricot

- bénomyl : 40 et en traitement des semences 100 g/q
- mancozèbe : 160
- thirame : 200
- manèbe + zinèbe (Rouille du haricot également)

LAITUE

HERBICIDES (g/ha)

propyzamide: 1500
sulfallate : 5750

INSECTICIDES

Noctuelles terricoles(voir aussi traitements généraux)

décaméthrine : 0,75 g/hl (pulvérisation sur le sol)

FONGICIDES - 1) Mildiou (g/hl)

- mancozèbe : 160
- thirame : 200
- zinèbe : 160 (et en poudrage sous serre)
- manèbe + zinèbe
- thirame + zinèbe (Botrytis)

2) Pourriture du collet (g/hl)

éthylthiophanate : 200 (Sclérotiniose)
iprodione : 75 (Botrytis et Sclérotiniose)
quintozène : 15000 g/ha (Botrytis et Sclérotiniose)
thirame : 3500 g/ha poudrage (Botrytis)
vinchlozoline : 75 (Botrytis et Sclérotiniose)

3) Traitement du sol

métam sodium : 600 kg (Pourriture du collet, Botrytis, Sclérotiniose)

LENTILLE

HERBICIDES (g/ha)

carbétamide :2000
diallate : 1400
dinosèbe : (ester acétique) : 1600
diuron : 600
prométryne : 2000

OIGNON POIREAU

HERBICIDES (g/ha)

butraline : 3600 (oignon seulement)
chloroxuron (postplantation poireau) : 3500
chlorprophame (semis poireau planté et oignon) 3000
chlorthal : 9000
ioxynil octanoate : 625
linuron (poireau planté) : 500
penoxaline : 1320 (oignon de semis,poireau de semis et planté)
prométryne (poireau planté) : 1000
propachlore (oignons : semis et bulbilles - poireau : semis et planté) : 4500

Association

linuron + monolinuron (poireau planté)

INSECTICIDES

1) Mouche de l'oignon

a) traitement des semences (g/kg)

- trichloronate : 40

b) traitement du sol (granulés) en g/ha

- bromophos éthyl: 5400 (et en pulvérisation)
- carbophénothion : 6000
- chlorfenvinphos : 5000 (et en pulvérisation)
- chlorpyriphos : 3000
- diazinon : 8000
- dichlofenthion : 6000
- diéthion : 5000
- fonofos : 2000
- trichloronate : 25000 (et en pulvérisation)

Associations

- chlorfenvinphos + parathion :
  500 + 500 (en localisation)
  5000 + 5000 (en plein)

2) Teigne du poireau (g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
chlorpyriphos méthyl : 45

FONGICIDES

Charbon de l'oignon (traitement des semences)

- thirame : 60 g/kg d'oignon

POIS

HERBICIDES g/ha)

chloroxuron : 3500
cyanazine : 750
dinosèbe (ester acétique) : 1500
dinosèbe sel d'amine : 1000
dinosèbe sel d'ammonium : 1000
méthabenztiazuron : 2800
penoxaline : 1200
prométryne : 1500
terbutryne : 2000

Association

dinoterbe + nitrofène : 2500 + 1500

TOMATE

HERBICIDES (g/ha)

difénamide : 6000 (semis)
métribuzine : 500
pénoxaline : 1300 (plantées)

INSECTICIDES

Aleurodes

bioresméthrine : 6 g/hl
décaméthrine : 1,25 g/hl
pirimiphos méthyl : 75 g/hl en pulvérisation et 500 g/ha en nébulisation

Nématodes

NEMATICIDES

dibromoéthane : 150 kg/ha
dibromoéthane + dichloropropène : 41,5 + 202 kg (tomate)
dichloropropène : 184 kg/ha (tomate)
éthoprophos : 10 kg/ha (tomate) interdit sur carotte
métam sodium : 600 kg/ha (tomate) sauf nématodes à kystes

FONGICIDES

1) Mildiou de la tomate (g/hl)

chlorothalonil : 150
dichlofluanide : 100
manèbe : 200
mancozèbe : 160
manèbe + zinèbe

2) Mildiou du poivron (kg/ha)

métam sodium : 600
nabame : 100

3) Verticilliose (Kg/ha)

métam sodium : 600 en traitement du sol

CEREALES

PUCERON DES EPIS - Surveiller attentivement le niveau d'infestation des pucerons sur épis .
Si, dans l'ensemble de la parcelle et avant le stade "grain pateux" de la céréale, le seuil d'un épi sur deux habité par au moins 5 pucerons est atteint, un traitement est nécessaire .

Utiliser alors des produits non dangereux pour les abeilles (du fait de présence de miellat) à base de phosalone, pyrimicarbe, bromophos ou endosulfan .

Cette intervention a dû être réalisée en Camargue et Crau où le seuil est atteint depuis une semaine (bulletin spécial Bouches-du-Rhône du 16 Mai) .

PUCERONS SUR CYPRES - Si le traitement conseillé plus particulièrement sur cyprès bleus n'a pas été réalisé, on l'effectuera de préférence avant le 10 Juin ou dès l'apparition des premiers dessèchements du feuillage .

Utiliser l'un des aphicides énumérés dans notre bulletin du 6 Mars .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P68